

LES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

I. Les achats d'immobilisations

Les immobilisations sont des biens matériels et immatériels qui sont achetés par l'entreprise afin de servir de façon durable à son exploitation et donc pour en tirer un avantage économique. Par conséquent, ils ne se consomment pas au premier usage. L'entreprise les achète lors de sa création puis pour un investissement de remplacement ou de renouvellement des machines usées ou frappées d'obsolescence, ou bien pour un investissement de modernisation ou de productivité qui ont pour objectif la diminution des coûts de production par l'acquisition d'un capital technique plus efficace (robot, automatisation...) ou encore un investissement de capacité pour augmenter les quantité produites. (voir cours sur le capital technique).

La classe 2 regroupe toutes les immobilisations. Elles sont inscrites à l'actif du bilan bien sûr dans la partie actif immobilisé.

Il existe deux sortes d'immobilisation :

▪ Les immobilisations incorporelles

Elles n'ont pas de consistance matérielle, et elles sont la base de la création d'entreprise (relire le cours sur l'entreprise à votre disposition sur le site du lycée rubrique économie-droit) et s'inscrivent dans les comptes 20 tels que :

205 Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.

207 Fonds commercial

▪ Les immobilisations corporelles

Elles ont une consistance matérielle et s'inscrivent dans les compte 21 tels que :

2154 Matériel industriel

2182 Matériel de transport

2184 Mobilier

ces actifs sont utilisés soit à la production soit à la location aux tiers, soit à des fins internes pour la bonne marche de l'entreprise.(Ex l'ordinateur, le mobilier de la salle de conférence).

1. l'évaluation des immobilisations

l'administration fiscale fixe une limite financière à la notion d'immobilisation : les logiciels, les matériels et les mobiliers dont la valeur unitaire HT est inférieur à 500€ peuvent ne pas

être considérés comme immobilisation. On les enregistre alors comme une charge au débit d'un compte 606.

LES IMMOBILISATIONS S'ENREGISTRENT AU DÉBIT D'UN COMPTE DE CLASSE 2 POUR LEUR COÛT D'ACHAT HT.

PRIX D'ACHAT

+ droits de douane et taxes non récupérables

- remises commerciales

- escompte de règlement

+ coûts directement attribuables à l'achat, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner (ex transport, manutention, installation, montage)

+ coût de formation du personnel

= COUT D'ACQUISITION DE L'IMMOBILISATION

L'entreprise peut produire un bien qu'elle gardera pour l'utiliser comme si elle l'avait acheté.

Dans ce cas, l'évaluation se fait au coût de production :

Coût d'acquisition des matières et fournitures consommées HT

+ Charges directes de production (main d'œuvre, énergie ...)

+ Charges indirectes de production si l'entreprise peut les calculer

= COÛT DE PRODUCTION

2. l'enregistrement comptable d'une immobilisation

- Prenons l'exemple d'un achat d'une machine-outil

Fournisseur		Nous	
Machine	9800,00	2154 Machine-outil	9680,00
Remise de 10%	980,00	44562 TVA déductible sur immo	1897,28
<hr/>		404 Fournisseur d'immobilisation	11577,28
Net commercial	8820,00		
Port	500,00		
Mise en service	360,00		
<hr/>			
Total HT	9680,00		
TVA à 19,6%	1897,28		
<hr/>			
Net à payer	11577,28		

- Une production immobilisée

Nous l'avons déjà abordée dans la vente puisque c'est en même temps une vente et un achat.
Toujours une machine outil :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la mise en service de la machine	Coût de production 44562 TVA déductible sur immo 72 Production immobilisée 44571 TVA collectée sur les ventes	Montant HT TVA	Coût de production TVA

II. Les opérations comptables liées aux immobilisation

La plupart des immobilisations se déprécient progressivement en raison de leur utilisation physique (ex matériel de transport), de l'évolution technique (ex ordinateur) ou de leur juridique (brevet d'exploitation). Cette dépréciation correspond à la répartition de la valeur d'une immobilisation dans le temps selon utilisation. En comptabilité, elle est constatée par l'amortissement.

Attention : les marques commerciales et les terrains sont des immobilisations qui n'ont pas de durée d'utilisation déterminable aussi, ils ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement.

1. l'utilité de l'amortissement

le bilan doit faire apparaître la valeur nette comptable des immobilisations :

valeur nette comptable = valeur amortissable – amortissement pour dépréciation

la valeur amortissable correspond généralement à la valeur d'acquisition. Cependant, si l'entreprise sait qu'elle vendra le bien par la suite, la valeur amortissable correspond à la valeur d'acquisition diminuée de la valeur résiduelle (= prix de cession prévu).

L'amortissement pour dépréciation consiste à étaler sur une durée probable de vie, la valeur amortissable d'un bien. Il constate la consommation (l'utilisation) de ce bien à chaque exercice.

Un plan d'amortissement est établi à la mise en service du bien. Il correspond à la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'une immobilisation selon le rythme de son utilisation probable.

Attention : si une immobilisation est constituée de plusieurs éléments ayant chacun une utilisation différente, chaque élément peut faire l'objet d'un plan amortissement.

Exemple :

Achat d'un immeuble, l'ascenseur lui aura son plan sur 20 ans, la chaudière sur 10 ans, et l'immeuble proprement dit sur 50 ans.

A chaque inventaire, l'annuité d'amortissement (=montant à amortir pour l'exercice comptable) est enregistrée pour constater comptablement l'amoindrissement de la valeur du bien. La contrepartie est une charge d'exploitation (rappel : une charge diminue le résultat)

La durée d'utilisation d'un bien est fixée librement par l'entreprise mais elle doit tenir compte de certaines normes techniques ou professionnelles ou/et des recommandations administratives.

Le taux d'amortissement s'obtient en divisant 100 par le nombre d'année d'utilisation choisie par l'entreprise : exemple une machine outil pour 4ans = $100/4 = 25\%$

Les entreprise établissent les plans d'amortissement selon **deux méthodes préconisées par l'administration fiscale** :

- l'amortissement linéaire, qui constitue le mode « normal »
- l'amortissement dégressif, qui peut s'appliquer à certains biens comme les **matériels neufs** de fabrication, de transport et de bureau (ex : ordinateur)

Selon l'article 39.1.2 du CGI, la durée fiscale d'amortissement est :

- 20 ans pour un bâtiment.
- 10 ans pour un matériel ou un mobilier.
- 5 à 10 ans pour un outillage.
- 5 à 10 ans pour un matériel de bureau.
- 4 à 5 ans pour un matériel de transport automobile.

2. le calcul de l'amortissement

a) L'amortissement constant ou linéaire

Cette méthode dégage une annuité constante tout au long de la période d'amortissement.

Réalisation et compréhension avec l'exercice 1 cas 1 de la leçon 3 terminale

- Cas d'une immobilisation acquise en début d'exercice.

Méthode rapide pour établir le tableau d'amortissement.

1. Prévoir autant de lignes que le nombre d'années à amortir ex 5ans =5 lignes
2. Compléter la colonne « Date » pour toutes les lignes : l'amortissement se constate en fin d'exercice (exemple 31/12/N, 31/12/N+1 ...)
3. En informatique, mettre les formules de calculs sur toutes les lignes.
4. « A la main », effectuer les calculs avec la calculatrice.
5. Vérifier à la fin du tableau, la valeur nette comptable doit toujours être égale à zéro et le montant total des annuités doit toujours être égal à la valeur amortissable.

Ex achat le 1^{er} janvier N1 d'un machine outil pour une durée de vie estimée à cinq

TAUX : $100/5\text{ANS} = 20\%$

Plan d'amortissement de la machine outil méthode linéaire				
Date	Base	Taux	Annuité	VNC
31/12/N1	10000,00	20%	2000,00	8000,00
31/12/N2	10000,00	20%	2000,00	6000,00
31/12/N3	10000,00	20%	2000,00	4000,00
31/12/N4	10000,00	20%	2000,00	2000,00
31/12/N5	10000,00	20%	2000,00	0,00
TOTAL			10000,00	

- Cas d'une immobilisation acquise en cours d'exercice comptable

Exercice 1 cas 2 leçon 3 terminale

La première annuité se calcule *pro rata temporis* (= proportionnellement au temps d'utilisation). Le *pro rata temporis* se calcule en jour entre date de mise en service et la date de l'inventaire. La dernière annuité tiendra compte du complément.

1. Prévoir une ligne de plus que le nombre d'années à amortir ex 5ans =6 lignes
2. Compléter la colonne « Date » pour toutes les lignes : l'amortissement se constate en fin d'exercice (exemple 31/12/N, 31/12/N+1 ...)

3. Calculer la 1^{ère} ligne en tenant compte de la durée d'utilisation en jours pour la 1^{ère} année. En comptabilité, on considère qu'une année est composée de 12 mois de 30 jours soit 360 jours.
4. Calculer les lignes intermédiaires : soit une annuité complète pour les lignes entre la 1^{ère} et la dernière ligne.
5. Calculer la dernière ligne en tenant compte de la durée d'utilisation restante : nombre de jours pour compléter la première année ou première annuité.
6. Vérifier à la fin du tableau, la valeur nette comptable doit toujours être égale à zéro et le montant total des annuités doit toujours être égal à la valeur amortissable

Ex achat le 15 juin N1 d'un machine outil pour une durée de vie estimée à cinq

TAUX : $100/5\text{ANS} = 20\%$

Plan d'amortissement de la machine outil méthode linéaire				
Date	Base	Taux	Annuité	VNC
31/12/N1	10000,00	$20\% \times 195/360$	1083,00	8917,00
31/12/N2	10000,00	20%	2000,00	6917,00
31/12/N3	10000,00	20%	2000,00	4917,00
31/12/N4	10000,00	20%	2000,00	2917,00
31/12/N5	10000,00	20%	2000,00	917,00
31/12/N6	10000,00	$20\% \times 165/360$	917,00	0
TOTAL			10000,00	

b) L'amortissement basé sur les unité d'œuvre

Dans la méthode de l'amortissement linéaire, la détermination de la consommation des avantages économiques repose sur le temps. D'autres modes de calcul de ces avantages peuvent être basés sur les unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de la consommation. C'est ainsi qu'un camion peut être amorti sur son kilométrage ou une machine sur son utilisation (pièce fabriquées, nombre d'heures d'utilisation ...). Cette méthode n'est pas reconnue par l'administration fiscale. Chaque année, le montant cumulé des amortissements déroulant de cette méthode doit être au moins égale à celui qui aurait obtenu par la méthode de l'amortissement linéaire.

Exercice 2 leçon 3 terminale

Autre exemple achat d'un camion de 35000€ pour une utilisation de 80000 kilomètres. Au cours du premier exercice, il a roulé pendant 18000 km, donc pour cet exercice, l'annuité d'amortissement sera de $35000 / 80000 \times 18000 = 7875,00 \text{ €}$

c) L'amortissement dégressif

Cette méthode dégage des annuités plus fortes au début de la période d'amortissement. Le taux d'amortissement dégressif s'obtient en multipliant le taux d'amortissement constant par un coefficient fixé par l'administration fiscale. Au 14 octobre 2009, les coefficients à appliquer sont :

Durée de vie	coefficient
3 et 4 ans	1.25 ¹ ou 1.75 ²
5 et 6 ans	1.75 ou 2.25
7 ans et plus	2.25 ou 2.75

1. ↑ Pour les biens acquis entre le 26 septembre 2008 et le 3 décembre 2008 et entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2011
2. ↑ Pour les biens acquis entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009

Ce type d'amortissement est réservé aux biens neufs ayant une durée d'utilisation d'au moins trois ans et il ne doit pas s'agir d'un véhicule de tourisme.

il faut aussi de nouveau distinguer :

- **cas d'une immobilisation acquise en début d'exercice**

exercice 3 leçon 3 terminale

Méthode rapide pour remplir le tableau :

1. Calculer le taux dégressif 100/année d'utilisation prévue X le coefficient de l'administration fiscale prévu pour la durée d'utilisation.
2. Prévoir autant de lignes que le nombre d'années à amortir ex 5ans =5 lignes

3. Compléter la colonne « Date » pour toutes les lignes : l'amortissement se constate en fin d'exercice (exemple 31/12/N, 31/12/N+1 ...)
4. Inscrire la base à amortir sur la première ligne.
5. **Compléter la colonne taux en inscrivant le taux dégressif tant que celui-ci est supérieur à 100/nombre d'année restant à amortir (au besoin prévoir une colonne supplémentaire) ; pour toutes les durées inférieures ou égales à 5 ans, on peut commencer par le bas en inscrivant 100 puis 50 puis le taux dégressif jusqu'en haut de la colonne taux.**
6. Effectuer les calculs ligne par ligne. L'annuité = base x taux sur la 1^{ère} ligne (la base est la valeur amortissable. Sur les autres lignes, la base correspond à la valeur nette comptable de l'année précédente (VNC = base – annuité)
7. Vérifier à la fin du tableau, la valeur nette comptable doit toujours être égale à zéro et le montant total des annuités doit toujours être égal à la valeur amortissable

Toujours notre machine outil neuve de 10000,00€, le 1^{er} janvier N1

le taux : $20\% \times 1,75 = 35\%$

Plan d'amortissement de la machine outil méthode dégressif				
Date	Base	Taux	Annuité	VNC
31/12/N1	10000,00	35%	3500,00	6500,00
31/12/N2	6500,00	35%	2275,00	4225,00
31/12/N3	4225,00	35%	1478,75	2746,25
31/12/N4	2746,25	50%	1373,12	1373,12
31/12/N5	1373,12	100%	1373,12	0
TOTAL			10000,00	

Cas d'une machine pour 6 ans : taux $100/6 \times 1,75 = 29,17\%$

Plan d'amortissement de la machine outil méthode dégressif					
Date	Base	Taux de référence	Taux	Annuité	VNC
31/12/N1	13000,00	$100/6 = 16,67$	29,17	3792,10	9207,90
31/12/N2	9207,90	$100/5 = 20$	29,17	2685,94	6521,96
31/12/N3	6521,96	$100/4 = 25$	29,17	1902,45	4619,51

31/12/N4	4619,51	100/3 = 33,33	33,33	1539,84	3079,67
31/12/N5	3079,67	100/2 = 50	50%	1539,84	1539,83
31/12/N6	1539,83	1/1 = 100	100%	1539,83	0
TOTAL				13000,00	

Tant que le taux dégressif reste supérieur au taux de référence, on applique le taux dégressif puis on bascule au taux de référence.

▪ **cas d'une immobilisation acquise en cours d'exercice comptable**

la première annuité se calcule *pro rata temporis*. Celui-ci se calcule en mois entre la date de mise en service et la date de l'inventaire : tous mois commencé compte pour un mois entier. Le complément ne donne pas lieu à une annuité supplémentaire puisque le taux des dernières années « compensera » la différence.

Même façon de remplir le tableau que le dégressif au début d'année, seule la première ligne change pour appliquer le *pro rata temporis*.

Toujours le même exemple pour bien comprendre, achat le 15 juin N1:

Plan d'amortissement de la machine outil méthode linéaire				
Date	Base	Taux	Annuité	VNC
31/12/N1	10000,00	35% x 7/12	2041,67	7958,33
31/12/N2	7958,33	35%	2785,42	5172,91
31/12/N3	5172,91	35%	1810,52	3362,39
31/12/N4	3362,39	50%	1681,20	1681,19
31/12/N5	1661,19	100%	1681,19	0
TOTAL			10000,00	

3. l'enregistrement comptable des annuités d'amortissement

l'annuité d'amortissement s'enregistre ainsi :

l'annuité au débit d'un compte de charge 6811 et son pendant au crédit d'un compte 28... :

6811 Dotations aux amortissements (compte général)

68111 Dotations aux amortissements incorporelles (subdivision)

68112 Dotations aux amortissements corporelles (subdivision)

les comptes d'amortissement utilisés au crédit s'obtiennent en insérant un 8 en deuxième position du compte d'immobilisation concerné :

ex : 215 Machine-outil donne 2814 Amortissement de la machine-outil

ex : 2182 Matériel de transport donne 28182 Amortissement du matériel de transport ...

ex la première annuité de la machine-outil achetée le 15 juin choix de l'amortissement dégressif :

Date	Comptes	Débit	Crédit
31/12/N1	6811 Dotations aux amortissements 2815 Amortissements de la machine	2041,67	2041,67

Les comptes d'immobilisations et d'amortissements se présentent ainsi dans le Grand –Livre :

<u>215 Machine outil</u>		<u>2815 Amortissement de machine outil</u>	
10000,00			2041,67
			2785,42
			1810,52
		

Aucun compte ne fait ressortir la valeur nette comptable. Pour cela, il faut faire la différence du solde des deux comptes SD 215 – SC 2815

Lorsqu'une immobilisation est complètement amortie, les deux soldes sont identiques ; on laisse cette situation en l'état jusqu'à la cession du bien ou sa mise au rebut.

4. l'enregistrement de l'acquisition de l'immobilisation et du règlement de l'immobilisation

a) commande du bien immobilisé

il est très courant d'envoyer une commande de bien à immobiliser accompagnée d'un chèque soit d'arrhes soit d'avance :

il faut distinguer si l'achat est incorporel ou corporel :

Immobilisation incorporelle : on utilise le compte 237 Avances et acomptes versées sur commande d'immobilisation incorporelle

Date	Comptes	Débit	Crédit
Date du chèque	237 Avances et acomptes sur II 512 Banque	500,00	500,00

Immobilisation corporelle : on utilise le compte 238 Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisation corporelles.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Date du chèque	238 Avances et acomptes sur IC 512 Banque	500,00	500,00

b) réception de l'immobilisation et de la facture

exemple de la machine outil de 8000,00 € avec avance de 750 €

Date	Comptes	Débit	Crédit
Date de la réception	2154 Machine outil 44562 TVA déductible sur immo 404 Fournisseurs d'immo 238 Avances et acomptes sur IC	8000,00 1568,00	8818,00 750,00

Après l'enregistrement de la facture le compte 238 (et 237 si utilisation) doit toujours être soldé.

c) le règlement de l'immobilisation

▪ Par chèque

Date	Comptes	Débit	Crédit
Date du chèque	404 Fournisseur d'immo 512 Banque	8818,00	8818,00

▪ Par création d'effet à payer

Date	Comptes	Débit	Crédit
Date d'envoi de la traite acceptée ou du billet à ordre	404 Fournisseurs d'immo 405 Effets à payer F d'immo	8818,00	8818,00

Il faut autoriser notre banque à payer les effets qui leur sont présentés. Cette autorisation peut se faire sur un document appelé avis de domiciliation.

Attention, cette opération ne s'enregistre pas en comptabilité.

Puis réception d'avis de débit

Soit la banque envoie un papier par opération, soit un relevé périodique hebdomadaire ou mensuel pour nous informer du bon déroulement des opérations.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la réception de l'avis	405 Effets à payer F d'immo 512 Banque	8818,00	8818,00

Des frais peuvent être perçus pour ce type d'opération et seront prélevés.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du	627 Services bancaires	Montant HT	

rapprochement bancaire	44566 TVA déductible sur ABS 512 Banque	TVA	Montant TTC
---------------------------	--	-----	-------------

5. La cession d'une immobilisation

Quand une immobilisation est cédée ou mise au rebut, cela entraîne trois écritures distinguées dans la plupart des cas :

a) la cession ou vente

Exemple : pendant la 4^{ème} année, le 1^{er} avril, nous vendons la machine-outil 2000 €.

L'acquéreur nous doit obligatoirement la TVA. Nous allons utiliser deux nouveaux numéros :

462 Créances sur cession d'immobilisation

775 Produits des cessions d'éléments d'actif

repreons l'exemple dont nous avons calculés les amortissements (avec les différentes méthodes).

Date	Comptes	Débit	Crédit
Le 1 ^{er} 04 N	462 créances sur cession d'immo 775 Produits des cessions d'actifs 44571 TVA Collectée	2392,00	2000,00 392,00

b) la dotation complémentaire d'amortissement

Elle constate l'annuité calculée sur la période d'utilisation du début de l'exercice à la date de la cession : il faut appliquer les mêmes règles de *pro rata temporis* que lors de l'acquisition.

Attention, en amortissement dégressif, le mois de cession ne compte pas.

Normalement en N+4, il aurait fallu compter 1681,20 d'amortissement : on calcule /

$$1681,20 \times 3/12 = 420,30$$

Date	Comptes	Débit	Crédit
31/12/N+4 ou dernier jour de l'exercice	6811 Dotation aux amortissements 2815 Amortissement de la machine outil	420,30	420,30

c) la sortie de l'actif du bilan

À l'inventaire ou le dernier de l'exercice (pour la préparation du bilan), on « sort » du bilan l'actif vendu.

Date	Comptes	Débit	Crédit
31/12/N+4	675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2942,09	
	2815 Amortissement de la machine	7057,91	
	215 Machine outil		10000,00

Au moment de la cession, la machine est amortie de 7057,91 (2041,67 N1 + 2785,42 N2 + 1810,52 N3 + 420,30 N4). Donc sa valeur comptable s'obtient en faisant la différence :

$$10000 - 7057,91 = 2942,09$$

Le résultat de cette opération (plus ou moins value) n'apparaît pas dans un compte spécifique. Elle sera calculée au niveau du compte de résultat par la différence des sommes inscrites aux comptes 775 et 675.

Ici, cette opération fera apparaître une moins value ou perte exceptionnelle de $2000,00 - 2942,09 = - 942,09 \text{ €}$

.

Dans certains cas, une ou des écritures peuvent être inutiles :

- **Pas de dotation complémentaire si le bien est totalement amorti**
- **Pas de cession si le bien est mis au rebut**
- **Pas de cession ni de dotation pour un bien mis au rebut et totalement amorti.**

6. Les états fiscaux

L'administration fiscale suit de très près les immobilisations des entreprises :

- premièrement une taxe en cours de suppression y était adossée (taxe professionnelle)
- dans le cadre des calculs de la formation brute de capital fixe permettant de mesurer la capacité de production d'un pays
- pour le calcul de l'assiette de l'impôt de l'entreprise ou de son propriétaire.

C'est pourquoi, les entreprises doivent remplir les imprimés suivant :

a) Le bilan

Le tracé du bilan est normalisé : documents 2050 et 2051 de l'administration fiscale.

Les immobilisations et les amortissements s'inscrivent à l'actif du bilan.

L'actif du bilan a quatre colonnes :

Actif immobilisé	Brut	Amortissement	Net	Net N-1
Immobilisations	①	②	③	④

① On y inscrit le montant de la valeur d'origine des immobilisations : on prend le solde débiteur des comptes 20 et 21.

② On y inscrit le montant des amortissements pratiqués : on prend le solde créditeur des comptes 28 attachés aux comptes d'immobilisations.

③ On y inscrit la valeur nette comptable : colonne ① - colonne ②.

④ On y inscrit la valeur nette comptable de l'exercice précédent : on prend le montant de la colonne ③ du bilan précédent.

b) L'état des immobilisations

Ce document accompagne le bilan. Son tracé est normalisé : document 2054 de l'administration fiscale. Il détaille l'évolution des immobilisations au cours de l'exercice.

Toutes les sommes inscrites dans cet état sont les valeurs d'origine des biens immobilisés.

	Brut en début d'exercice	Acquisitions	Cessions et hors services	Brut en fin d'exercice
Immobilisations	①	②	③	④

① On y inscrit le montant des immobilisations en début d'exercice.

② On y inscrit le montant des immobilisations acquises au cours de l'exercice actuel

③ On y inscrit le montant des immobilisations cédées ou mises au rebut au cours de l'année en cours

④ On y inscrit le montant des immobilisations en fin d'exercice actuel. C'est le montant inscrit dans la première colonne du bilan.

Dans cet état, colonne ④ = colonnes ① + ② - ③

c) L'état des amortissement

Ce document accompagne le bilan. Son tracé est normalisé : document 2055 de l'administration fiscale. Il détaille l'évolution des amortissements au cours de l'exercice.

	Amortissements en début d'exercice	Dotations aux amortissements de l'exercice	Diminutions aux amortissements de l'exercice	Amortissement en fin d'exercice
Immobilisations	①	②	③	④

Toutes les sommes inscrites dans cet état sont des amortissements.

- ① On y inscrit le montant total des amortissements déjà enregistré au début de l'exercice.
- ② On y inscrit le montant des dotations aux amortissements enregistré au cours de l'exercice actuel.
- ③ On y inscrit le montant des amortissements sur immobilisations cédées ou mise au rebut au cours de l'exercice actuel.
- ④ On y inscrit le montant total des amortissements enregistré à la fin de l'exercice actuel. C'est le montant inscrit dans la deuxième colonne du bilan.

Dans cet état, colonne ④ = colonnes ① + ② - ③

I. Le financement des immobilisations

Il faut distinguer :

- Les premiers achats d'immobilisations de l'entreprise à son démarrage qui seront « couverts » par l'apport de l'entrepreneur et/ou un emprunt contracté auprès d'un établissement financier
- Des autres achats d'immobilisations de renouvellement ou et de capacité ou de modernisation que l'entreprise sera amenés à réaliser. Elle pourra si sa situation lui permet, contracter un nouvel emprunt mais aussi, compter sur sa capacité d'autofinancement (leçon au cours du mois de janvier)

1. L'emprunt

a) La mise à disposition des fonds

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la mise à disposition	512 Banque 164 Emprunt	Montant de l'emprunt	Montant de l'emprunt

Frais de dossier et autres liés à l'emprunt

Date	Comptes	Débit	Crédit
Prélèvement des frais	627 Services bancaires et assimilés 44566 TVA déductible sur ABS 512 Banque	Montant HT TVA	Montant TTC

b) Le remboursement en amortissement constant

L'amortissement de l'emprunt est constant et les annuités de remboursement sont décroissantes.

Exemple : une entreprise emprunte 100000 € sur 5 ans au taux de 12% remboursement selon le principe de l'amortissement constant.

Amortissement du capital : $100000 / 5 \text{ ans} = 20000$

Avec cette méthode, le montant de l'amortissement est le même pour chaque année :

Année	K restant dû	amortissement	intérêts	Annuités
N1	100 000,00	20 000,00	12 000,00	32 000,00
N2	80 000,00	20 000,00	9 600,00	29 600,00
N3	60 000,00	20 000,00	7 200,00	27 200,00
N4	40 000,00	20 000,00	4 800,00	24 800,00
N5	20 000,00	20 000,00	2 400,00	22 400,00
		100 000,00	36 000,00	136 000,00

Intérêts de l'année : capital restant dû x taux ($100000 \times 12\% = 12000$)

Annuité d'une année : Amortissement du capital + intérêts de l'année ($20000 + 12000 = 32000$)

Capital restant dû : capital de N1 – amortissement N1 = capital restant dû N2

À chaque remboursement d'annuité, une écriture est passée :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Date anniversaire de l'emprunt	164 Emprunt 661 Charges d'intérêts 512 Banque	Amortissement ici 20000,00 Ici 12000,00	32000,00

Remarque : le remboursement d'un emprunt se fait généralement par mensualité (tous les mois). Le principe de calcul est le même. Cependant il faut faire attention au taux d'intérêts qui est annuel sauf mention contraire.

c) Le remboursement en annuité constante

Les annuités de remboursement sont constantes et l'amortissement est croissant.

L'annuité constante se calcule ainsi : $A = C \times \frac{t}{1 - (1+t)^{-n}}$

A = annuité ; t = taux d'intérêts ; C = capital emprunté ; n = durée de l'emprunt

Le même exemple :

Année	K restant dû	amortissement	intérêts	Annuités
N1	100 000,00	15 740,97	12 000,00	27 740,97
N2	84 259,03	17 629,89	10 111,08	27 740,97
N3	66 629,14	19 745,47	7 995,50	27 740,97
N4	46 883,67	22 114,93	5 626,04	27 740,97
N5	24 768,74	24 768,72	2 972,25	27 740,97
		100 000,0	38 704,87	138 704,85

Avec cette méthode, le montant de l'annuité est le même pour chaque année.

Intérêts de l'année : capital restant dû x taux (100000 x 12% = 12000)

Amortissement du capital : Annuité - intérêts de l'année (27 740,97 - 12000 = 15 740,97)

Capital restant dû : capital de N1 – amortissement N1 = capital restant dû N2

À chaque remboursement d'annuité, une écriture est passée :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Date anniversaire de l'emprunt	164 Emprunt	Amortissement ici 15 740,97	27 740,97
	661 Charges d'intérêts 512 Banque	Ici 12000,00	

2. La capacité d'autofinancement

Cette leçon sera abordée au cours du mois de janvier 2010.